

Samer, le 16 novembre 2022

Liste des délibérations
Réunion de Conseil Municipal
Du 10 novembre 2022 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le lundi 10 novembre 2022 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Christophe DOUCHAIN, Maire de Samer.

Etaient présents : M. DOUCHAIN, M. MARTEL, Mme LEFEBVRE, M. VAN ROEKEGHEM, Mme BASTIDE, Mme POCHET, M. LOUVET, Mme MEKLEMBERG, M. BAILLY, M. BALLY, Mme ROGEZ, Mme CHATILLON, Mme DELATTRE, M. CARLU, M. BUIRETTE, M. NAUDET, Mme COLOMBO, M. DARCHEVILLE, M. LABONTE, M. SAILLY, M. JOUGLEUX, Mme WALLE, M. MILLE.

Etaient absents ou excusés : M. MAQUINGHEN, Mme BEAUSSE (ayant donné pouvoir à Mme DELATTRE), Mme ROUX (ayant donné pouvoir à Mme POCHET), Mme HUDNER (ayant donné pouvoir à M. MARTEL).

23 Présents + 3 Pouvoirs

ADMINISTRATION GENERALE – TRAVAUX – URBANISME

- Autorisation au Maire de déposer des permis de construire sur tout terrain et/ou bâtiment appartenant à la commune :

Le conseil municipal accorde cette autorisation au Maire à l'unanimité.

- Désignation d'un membre titulaire à la commission d'appel d'offre et de délégation de service public :

Le conseil municipal procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offre.

- Désignation d'un membre titulaire au Comité Social Territorial :

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la nouvelle composition du comité social territorial.

- Désignation d'un membre titulaire au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

A l'unanimité, le conseil municipal désigne un nouveau membre du CCAS.

- Convention avec l'association « Protégeons les chats de Samer »

Le conseil municipal, à 2 absentions de Mme Beausse et Mme Delattre et 24 voix pour, autorise M. le Maire à signer ladite convention.

PERSONNEL

- Autorisation au Maire de recruter des agents contractuels pour pourvoir au remplacement d'agents titulaires indisponibles ou faire face à un accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal accorde cette autorisation au Maire à l'unanimité.

BUDGET

- Indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers délégués

Le conseil municipal, à une abstention de M. Mille et 25 voix pour approuve les indemnités telles que présentées.

- Majoration pour « chef-lieu de canton » : majoration de 15% des indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués au titre de « chef-lieu de canton »

Le conseil municipal, à une voix contre de M. Mille et 25 voix pour approuve le principe de majoration de 15 % des indemnités au titre de « chef-lieu de canton »

- Autorisation au Maire de mandater les dépenses imputées sous les comptes « fêtes et cérémonies » et « bourses et prix »

Le conseil municipal accorde cette autorisation au Maire à l'unanimité.

- Subvention exceptionnelle à l'association des anciens combattants :
Demande de subvention exceptionnelle de 300 €.

Le conseil municipal accorde cette subvention à l'unanimité.

La séance est close à 21h40.